

**REFERENTIEL DIPLOME BTS MCO**

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences associées	Critères d'évaluation	Matières associées	Nbre ects
<p align="center">DA 1 : Développer la relation client et assurer la vente conseil</p>	<p>C1. Assurer la veille informationnelle C2. Réaliser des études commerciales C3. Vendre C4. Entretien la relation client</p>	<p align="center">Epreuve E41 (coef 3) en CCF Evaluation prenant appui sur un dossier réalisé pendant la formation en fin de deuxième année</p>	<p align="center">Développement de la relation client et vente conseil</p>	<p align="center">120ECTS</p>
<p align="center">DA 2 : Animer et dynamiser l'offre commerciale</p>	<p>C1. Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services C2. Organiser l'espace commercial C3. Développer les performances de l'espace commercial C4. Concevoir et mettre en place la communication commerciale C5. Évaluer l'action commerciale</p>	<p align="center">Epreuve E42 (coef 3) en CCF Evaluation prenant appui sur un dossier réalisé pendant la formation en fin de deuxième année</p>	<p align="center">Animation et dynamisation de l'offre commerciale</p>	
<p align="center">DA 3 : Assurer la gestion opérationnelle</p>	<p>C1. Gérer les opérations courantes C2. Prévoir et budgétiser l'activité C3. Analyser les performances</p>	<p align="center">Epreuve E5 (coef 3) Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année durée 3H00</p>	<p align="center">Gestion opérationnelle</p>	
<p align="center">DA 4 : Manager l'équipe commerciale</p>	<p>C1. Gérer la relation de travail C2. Mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail C3. Organiser les activités du champ des relations sociales C4. Mobiliser les outils du développement de la performance individuelle et collective</p>	<p align="center">Epreuve E6 (coef 3) en CCF Epreuve orale et pratique prenant appui sur une situation professionnelle avec questionnement en fin de deuxième année</p>	<p align="center">Management de l'équipe commerciale</p>	

<p style="text-align: center;"><b>Culture Générale et Expression</b></p>	<p>C1. Appréhender et réaliser un message écrit  C2. Respecter les contraintes de la langue écrite  C3. Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production  C4. Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture  C5. S'adapter à la situation : maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs  C6. Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message</p>	<p style="text-align: center;">Epreuve E1 (coef 3)  Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année  durée 4H00</p>	<p style="text-align: center;">Culture générale et expression</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Culture Economique, Juridique et Managériale</b></p>	<p>C1. Analyser des situations auxquelles l'entreprise est confrontée  C2. Exploiter une base documentaire économique, juridique et managériale  C3. Proposer des solutions argumentées en mobilisant des notions économiques, juridiques ou managériales et les méthodologies adaptées aux situations proposées  C4. Etablir un diagnostic (ou une partie de diagnostic) préparant une prise de décision stratégique  C6. Exposer des analyses et des propositions de manière cohérente et argumentée</p>	<p style="text-align: center;">Epreuve E3 (coef 3)  Evaluation ponctuelle écrite en fin de deuxième année  durée 4H00</p>	<p style="text-align: center;">CEJM  CEJM appliquée</p>	

Langue Vivante Etrangère	Niveau B2 du CECRL pour l'activité langagière suivante : - compréhension de documents écrits - production et interaction écrites - production et interaction orales	Epreuve E2 (coef3) Sous épreuve E21 (coef 1,5) compréhension écrite évaluation ponctuelle écrite (2 heures) Sous épreuve E22 (coef1,5) en CCF compréhension orale (40 minutes)	Langue Vivante Etrangère	
milieu professionnel	alternance sous contrat d'apprentissage en entreprise	condition de validation pour l'obtention du diplôme		

En référence au décret n° 2016-1037 du 28 juillet 2016 modifiant le code de l'éducation et relatif à la reconnaissance de l'acquisition des blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience, il est établi que :

Le référentiel de certification du BTS est organisé en unités constituées d'un ensemble, cohérent au regard de la finalité du diplôme, de capacités, savoir-faire, compétences et savoirs. Une unité correspond à un bloc de compétences mentionné au 1° du II de l'article L. 6323-6 du code du travail.

Quelle que soit la forme d'examen choisie, globale ou progressive, les candidats préparant le brevet de technicien supérieur dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme préparé qui ont fait l'objet, au titre de la session en cours ou dans les cinq années précédentes, d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, y compris si elles ont été obtenues par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage, une attestation délivrée par le recteur reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme.

Au-delà de la durée de cinq ans pendant laquelle ils peuvent demander à conserver les notes obtenues, les candidats titulaires de l'attestation peuvent être dispensés à leur demande de l'obtention des unités constitutives du brevet de technicien supérieur correspondantes, sous réserve du maintien de ces unités dans le règlement d'examen de la spécialité du diplôme. En cas de modification de celle-ci, il est tenu compte d'un tableau de correspondance entre anciennes et nouvelles unités dans le référentiel diplôme.

**Le diplôme BTS MCO est délivré lorsque tous les blocs de compétences sont validés totalement par la maison des examens.**

**Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap**